

01 JANVIER 2020 : LA NOUVELLE REGLEMENTATION GAZ

PROGRAMME

Durée : 7 heure(s) sur 1 jour(s)

PREMIERE DEMI JOURNEE :

Accueil des participants

Présentation des objectifs de la formation

Présentation du nouvel arrêté

Présentation des cinq guides thématiques

Présentation des modifications liées à la réalisation d'une installation intérieure domestique gaz conformément à l'arrêté du 23/02/2019 :

- (SPE) Sites de production d'énergie
- (AAS) Aptitude au soudage (soudage, brasage et soudo-brasage)
- (AMG) Appareils et matériels à gaz

DEUXIEME DEMI JOURNEE :

Présentation des modifications liées à la réalisation d'une installation intérieure domestique gaz conformément à l'arrêté du 23/02/2018 (suite) :

- (IG) Installation de gaz
- (EVAPDC) Evacuation des Produits De Combustion

Les nouveaux certificats de conformités

Exercices d'applications sur des cas concrets

Correction en commun

Bilan et synthèse de la formation

■ PUBLIC

Salariés et Chefs d'entreprises de plomberie et de chauffage

■ PRE-REQUIS

Connaissance des installations de gaz, d'eau chaude sanitaire et de chauffage

■ EVALUATION

Passage d'un test QCM, évaluation qualitative de fin de stage,

■ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- Connaître les principales bases techniques et réglementaires indispensables à la bonne réalisation d'une installation intérieure de gaz suivant les nouvelles règles de l'arrêté du 23/02/2018 (Applicable au 01/01/2020)
- Maitriser la saisie et le remplissage des nouveaux certificats de conformités.

■ METHODES